

Tout sur les conseils

La société de Bourse fournit des conseils sur une large gamme d'instruments financiers : obligations classiques, matières premières, actions, fonds d'investissement et trackers, obligations subordonnées perpétuelles et/ou hybrides, obligations convertibles, reverse convertibles et produits structurés.

Liste de sélection

Une sélection de ces instruments financiers est suivie de près par la société de Bourse. Cette sélection se nomme "liste de sélection". Les titres présents sur la liste sont scrupuleusement analysés sur la base du rapport annuel non exhaustif, ni cumulatif, des résultats intermédiaires, des informations de tiers, de nos propres estimations et évaluations, des conversations avec des cercles d'investisseurs, des rencontres avec des gestionnaires de fonds, etc. Ces études approfondies sont résumées pour nos clients dans des analyses concises des points forts et des points faibles. Une analyse des points forts et des points faibles résume les principales raisons d'investir dans un titre défini (points forts). L'analyse décrit aussi les principaux risques qui ont été détectés au préalable (points faibles). Un tel format explique le bien-fondé de la recommandation et exprime celle-ci de manière compréhensible.

La liste de sélection reprenant tous les titres suivis de près, évolue en permanence. La liste est disponible sur demande. Les critères appliqués, l'ajout, ou non, de titres sur la liste de sélection, diffèrent en fonction des produits.

- Les actions retenues sur la liste de sélection sont sélectionnées sur base d'un rapport favorable entre la potentielle évolution d'un cours et les risques détectés, de la qualité des entreprises, de leur classement local ou de leur intérêt pour certains indices boursiers, de leur estimation du bénéfice attendu, de l'évolution historique de leurs bilans et de leurs comptes de résultat.
- Pour les obligations classiques et pour les prêts subordonnés, perpétuels et/ou hybrides, l'attention est particulièrement portée sur la solvabilité de l'émetteur, le dédommagement net qu'un investisseur percevra pour le risque évalué, les durées au sein du contexte macro-économique actuel, l'éventuel schéma de remboursements anticipés et, le cas échéant, le dédommagement pour le risque de change.
- Les produits structurés peuvent parfois faire office d'alternative pour des obligations classiques, mais aussi pour des investissements dans des titres, indices boursiers et matières premières. Dans tous ces cas, on vérifie soigneusement la qualité du garant, le rendement net qui peut être réalisé en cas de scénario favorable, la probabilité d'atteindre un tel résultat et les risques d'obtenir un mauvais résultat.
- Les fonds d'investissements de la liste de sélection sont finalement sélectionnés selon des objectifs d'investissements spécifiques (régions, secteurs, capitalisation de marché, revenus, etc.), leur performance sur les 3 à 5 années passées par rapport à leurs références et/ou des fonds similaires, des rapports d'analystes, leur stratégie d'investissement et leur cohérence d'exécution, l'éventuelle utilisation de dérivés, la possibilité de rencontrer de temps à autre leurs gestionnaires.

Hors liste de sélection

La société de Bourse peut se fier aux recherches de tiers pour les titres ne figurant pas sur la liste de sélection. Si possible, leurs analyses sont retravaillées de manière critique et selon le même format clair reprenant les points forts et les points faibles. S'il n'existe aucune recherche sur un titre, la recommandation se fondera principalement sur les informations quantitatives fournies par des fournisseurs de données externes (Bloomberg, Reuters, etc.). Le coût pour un conseil portant sur un titre qui n'est pas surveillé de près est plus élevé que pour les titres figurant sur la liste de sélection. Nous vous prions d'en tenir compte et de consulter la tarification en vigueur de la société de Bourse.

Pas de conseils prodigués par des indépendants.

L'offre de fonds d'investissement reprend aussi bien le LS Value fonds (dont la société de Bourse assure la gestion financière) qu'une vaste offre de fonds gérés par d'autres parties. Dans ce cadre, la société de Bourse peut percevoir des provisions, commissions ou d'autres indemnités financières "incitantes". Le cas échéant, le client sera averti avant une transaction (aperçu des coûts ex ante). Le Client sera averti au minimum une fois par an du nombre précis d'incitants que la société de Bourse a perçu sur des fonds qui apparaissent dans son portefeuille d'investissement.

La société de Bourse prodigue les recommandations de manière loyale, équitable et professionnelle et accorde la priorité à l'intérêt du Client. Mais ils ne peuvent pas être considérés comme indépendants à cause de l'octroi d'incitants. La société de Bourse est d'avis que l'octroi d'incitants sera favorable à la qualité des services fournis au Client. Ces revenus :

- permettent à la société de Bourse d'offrir un large éventail de fonds d'investissement de la part de tiers non liés (avec qui la société de Bourse n'entretient aucune relation étroite);

- participent au financement de la recherche sur divers produits d'investissement, pour améliorer la qualité des recommandations aux clients;
- créent la possibilité de rechercher des données supplémentaires sur les fonds de positions principaux et de modifier ces derniers dans la comptabilité. Grâce à "Fund look through" ou "Aperçu des fonds", les clients peuvent parcourir "l'emballage" d'un fonds jusqu'au niveau agrégé des valeurs sous-jacentes. Des informations précieuses sur la variété de produits, devises et secteurs peuvent être obtenues dans un portefeuille d'investissement complet ;
- mènent à une évaluation périodique de l'adéquation. Ce complément d'informations permet au Client d'accorder un portefeuille selon le profil prédéfini et souhaité.

Rapport de recommandation

Une recommandation portant sur une transaction dans un instrument financier peut uniquement être fournie à une personne physique qui est responsable d'un portefeuille d'investissement. Une telle personne est mandatée par les titulaires pour discuter des recommandations, en fonction de sa connaissance et expérience en matière d'investissement. Le conseil prodigué est décrit dans un rapport. La recommandation est communiquée et le conseil fourni est décrit. La recommandation ne doit pas nécessairement mener à une transaction concrète. Il est aussi possible qu'on recommande de conserver un instrument financier ou de ne pas en acheter.

Le rapport mentionne la date et l'instant de la conversation entre le gestionnaire de relation et la personne responsable. Les rapports de recommandation sont toujours fournis à toutes personnes responsables d'un même portefeuille d'investissement. Tout le monde peut choisir sa méthode d'envoi : soit via l'application sécurisée Webportfolio avec une notification par e-mail, soit par la poste.

Un conseil doit être adapté au Client concerné. Pour ce faire, chaque rapport de recommandation contiendra une évaluation d'aptitude. Cette évaluation vérifiera si la transaction conseillée correspond avec :

- la connaissance et l'expérience du Client dans l'instrument financier en question;
- son appétit du risque (lien entre le rendement attendu par rapport au risque que l'on veut prendre);
- la situation financière du Client comprenant sa capacité à supporter des pertes;
- sa tolérance au risque (position par rapport à la volatilité du cours);
- l'objectif d'investissement du Client;
- l'horizon d'investissement; et
- les limites de risques contractuellement fixées du portefeuille d'investissement.

Lors de chaque recommandation, la société de Bourse prendra à chaque fois en considération le portefeuille d'investissement complet du Client. L'objectif d'un tel conseil structurel est de maintenir le portefeuille d'investissement dans les limites de profil prédéfinies. Lorsque le portefeuille d'un Client ne correspond pas au profil préétabli, chaque recommandation contribuant à diminuer un franchissement prédéfini, sera considérée comme adaptée.

Les rapports de recommandation ne sont pas fournis aux clients de gestion de patrimoine discrétionnaire, pas aux clients ne souhaitant pas de conseils, et pas aux clients ou prospects de qui la société de Bourse ne peut pas faire une évaluation d'aptitude.

Evaluation d'aptitude périodique.

Via un rapport de recommandation, le Client peut vérifier si l'achat d'un instrument financier lui convient. Au fur et à mesure, des modifications peuvent être apportées, ce qui ne sera plus le cas au fil du temps. Concernant les titres, la solvabilité d'une entreprise peut par exemple être revue à la baisse, ou modifier la complexité d'un produit. Du côté du client, la position d'un Client par rapport au risque peut évoluer, ou sa situation financière peut aussi changer. A cette fin, la société de Bourse vérifiera périodiquement ces éléments auprès du Client, même si l'objectif et l'horizon d'investissement de son portefeuille sont toujours corrects.

A titre complémentaire, la société de Bourse fournira périodiquement un rapport au Client dans lequel l'adéquation de son portefeuille d'investissement complet est vérifiée. Le Client recevra ce rapport d'aptitude au minimum deux fois en 2018. A partir de 2019, il sera joint à l'aperçu du portefeuille évalué fourni chaque trimestre au Client. En clair, un tel rapport vérifiera seulement l'admissibilité d'un instrument financier. Aucune communication ne sera faite si la recommandation portant sur un titre concret a été modifiée, comme par exemple passer d'"acheter" à "vendre".